



Ottawa, Canada

Présentation d'un projet de loi sur l'accès à l'information	1
Terminaux Télidon pour Ida	2
Dix bourses au Zimbabwe	3
Le Canada se prépare à l'AIPH	3
Création d'une Agence de surveillance du secteur pétrolier	3
Augmentation du salaire minimum ...	3
Visite du vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande	3
La santé mentale des enfants	4
Les postes canadiennes honorent deux musiciens	4
Instrument permettant de localiser les endroits d'enfouissement de déchets ..	4
Étude des aurores boréales	4
Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	5
Expansion de la production houillère au Nouveau-Brunswick	5
Un nouvel aérostat pourrait aider l'industrie de la construction	5
Les cotisations syndicales devenues obligatoires en Ontario	6
Expansion de PWA	6
Blue-jeans à retouches minute	6
Diminution de la population des Territoires-du-Nord-Ouest	6
Le port de Montréal a 150 ans	6
Les cadets, cet été	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

C'était cette semaine...

Il y a soixante-quinze ans, le 1er septembre 1905, l'Alberta et la Saskatchewan entraient dans la Confédération canadienne.

Présentation d'un projet de loi sur l'accès à l'information

Le secrétaire d'État, M. Francis Fox, a déposé, le 17 juillet à la Chambre des communes, un projet de loi sur l'accès à l'information conférant à la population le droit d'avoir accès aux renseignements détenus par le gouvernement et étendant le droit du citoyen d'avoir accès aux renseignements que le gouvernement détient à son sujet.

Le projet de loi prévoit un double processus de révision indépendante, d'une part, par un commissaire à l'information (ou, dans le cas des renseignements personnels, par un commissaire à la protection de la vie privée) investi de vastes pouvoirs d'enquête et, d'autre part, par les tribunaux, soit la Cour fédérale. Ainsi la charge de la preuve incombe au gouvernement et le tribunal pourra annuler une décision gouvernementale de retenir des renseignements et ordonner leur communication.

"Ce projet de loi est le fruit de nombreuses années de discussion et de multiples tentatives de part et d'autre de la Chambre, a déclaré M. Fox. Nous estimons avoir désormais atteint un juste équilibre, et les renseignements qui devraient être portés à la connaissance de la population lui seront dorénavant communiqués."

Renseignements touchés

Aux termes du projet de loi, les Canadiens auront accès à une grande variété de documents gouvernementaux, notamment les documents de travail du Cabinet, les évaluations de programmes, les résultats d'analyse de produits, les directives internes du gouvernement, les échelles de salaire, les contrats gouvernementaux et les données matérielles relatives à toutes les facettes de l'organisation gouvernementale.

"Ce projet aura préséance sur la Loi sur les secrets officiels et nul fonctionnaire qui communiquera des renseignements en toute bonne foi dans le cadre de cette loi ne subira un préjudice pour l'avoir fait", a indiqué le Ministre, qui a



M. Francis Fox

ajouté: "Une fois le projet adopté, le gouvernement, les media et les groupements d'intérêt public devront faire tout en leur pouvoir pour que l'esprit de la loi imprègne toutes les sphères de l'administration fédérale".

Droit d'accès aux renseignements

Le projet de loi prévoit le droit d'accès aux renseignements contenus dans les dossiers du gouvernement "en consacrant le principe du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif".

La deuxième partie du projet de loi, qui porte sur les renseignements personnels contenus dans les dossiers gouvernementaux, réaffirme le droit des citoyens de consulter et de modifier les renseignements détenus à leur sujet, ce qui comprend tous les renseignements personnels, non pas seulement ceux qui servent aux

fins de la prise des décisions, comme le stipule la partie IV de la Loi sur les droits de la personne.

Comme on le mentionnait dans le discours du Trône, le projet de loi révoque l'article 41 de la Loi sur la Cour fédérale: le gouvernement n'aura désormais plus le droit absolu de refuser de communiquer des renseignements aux tribunaux dans toute cause en litige. Toute objection soulevée par un ministre pour des motifs d'intérêt public sera examinée par un tribunal, lequel aura accès aux renseignements en cause et aura le droit de décider de leur admissibilité comme preuve.

Exceptions

Les renseignements faisant exception au droit de communication au public comprennent:

- les renseignements obtenus sous le sceau du secret auprès de gouvernements étrangers ou d'organismes internationaux, des provinces ou des autorités municipales, sauf lorsque leur communication est autorisée par leurs auteurs;
- les renseignements dont la communication risque de porter préjudice à la conduite des affaires internationales, à la défense ou au contre-espionnage, aux affaires fédérales-provinciales ou aux intérêts économiques du gouvernement canadien;
- les renseignements relatifs aux enquêtes criminelles;
- les renseignements personnels ou confidentiels obtenus de sociétés commerciales ou de syndicats, à moins que ces derniers ne consentent à leur communication;
- les documents du Cabinet, les consultations internes et les positions envisagées dans le cadre de négociations.

La partie du projet de loi consacrée à la protection des renseignements personnels fait coïncider les exceptions contenues dans la partie IV de la Loi sur les droits de la personne avec la position adoptée dans le reste du projet de loi, offrant ainsi à l'intéressé davantage de possibilités de consulter et de modifier les renseignements détenus à son sujet.

Le projet de loi prévoit un processus de notification des tiers dans le cas des renseignements fournis au gouvernement par les syndicats, sociétés et entreprises commerciales, lesquels doivent être informés lorsque des renseignements susceptibles de leur nuire sont sur le point d'être communiqués. Ils ont alors la possibilité

de présenter des observations sur les raisons qui justifieraient un refus de communication, ainsi que de faire appel d'une décision visant à communiquer les renseignements.

Révision judiciaire

Le projet de loi établit une procédure d'appel en deux étapes dans les cas de plainte à la suite d'un refus de communication de renseignements, d'une part auprès d'un commissaire à l'information ou à la protection de la vie privée, selon le cas, et d'autre part, auprès de la Cour fédérale.

Les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée seront nommés, avec l'approbation du Sénat et de la Chambre des communes, pour une période de sept ans. A titre d'ombudsman redevables au Parlement, et non au gouvernement, ils seront investis d'un large pouvoir d'enquête, y compris du droit d'examiner tous les dossiers pertinents.

Toute personne qui s'est vu refuser communication d'un document pourra, même après avoir déposé une plainte devant un commissaire, exercer un recours en révision de la décision de refus devant le Cour fédérale.

La Cour sera investie du pouvoir d'examiner tout dossier ou document et d'entendre toutes les parties intéressées. Dans le cas des exceptions mettant en cause la responsabilité ministérielle (atteinte à la défense et aux affaires internationales), la Cour pourra ordonner la communication du document si elle est d'avis qu'il n'y avait pas de motif raisonnable pour en refuser la divulgation. Dans tous les autres cas (par exemple, les documents du Cabinet), la Cour sera autorisée à substituer son opinion à celle du ministre. Dans tous les cas de révision judiciaire, la Cour sera autorisée à communiquer tout renseignement dont la communication aura été refusée à tort.

Tout indice de conduite illégale découvert au cours du processus de révision sera communiqué aux autorités compétentes qui y donneront suite. L'abolition de l'immunité absolue de la Couronne en matière de preuve garantit qu'on ne pourra refuser de communiquer ces renseignements.

Protection de la vie privée

La partie du projet de loi consacrée aux renseignements personnels est supérieure à la partie IV de la Loi sur les droits de la personne en ce qui concerne la protection

de la vie privée car elle instaure un code d'application générale pour ce qui est de l'emploi et de la communication des renseignements personnels. Ce projet de loi interdit à nouveau la communication publique ou la distribution au sein de l'appareil gouvernemental de tout renseignement personnel, sauf avec le consentement de l'intéressé, hormis certaines exceptions prévues par la loi.

Afin que les intéressés puissent se prévaloir efficacement de la nouvelle loi, le gouvernement sera tenu de publier et de diffuser à grande échelle un répertoire contenant une description détaillée de l'organisation, des programmes et des responsabilités de chaque ministère, des catégories de dossiers détenus par chacun et des manuels administratifs qui le guident dans l'exercice de ses fonctions. Ce répertoire indiquera également le titre et l'adresse des agents chargés de l'accès à l'information.

En outre, un bulletin mettant à jour le Répertoire et contenant des renseignements pertinents sur l'application de la loi sera publié périodiquement.

Le gouvernement continuera de publier un répertoire complet des fichiers de renseignements personnels.

Le projet de loi envisage la création d'un comité parlementaire permanent chargé de surveiller l'application de la loi. Les trois premières années, il examinera les dispositions des lois existantes qui interdisent expressément la communication de renseignements.

Les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée seront tenus de déposer un rapport annuel devant le Parlement. Parallèlement, chaque ministère devrait présenter au Parlement un rapport d'application de la loi.

Terminaux Télidon pour Ida

La société Manitoba Telephone Systems a inauguré officiellement, le 18 juin, son projet *Ida*, dans le cadre duquel une centaine de foyers pourront bénéficier de services de communication d'avant-garde tels que le vidéotex (terme générique désignant la télévision bilatérale), les avertisseurs d'incendie, les dispositifs d'alerte contre les cambrioleurs, les services de télémesure et d'appel de médecin à domicile.

Le ministère des Communications fournira une quarantaine de terminaux Télidon.

Dix bourses au Zimbabwe

Lors de la Huitième Conférence du Commonwealth sur l'éducation (Colombo, Sri Lanka, 5-13 août), le chef de la délégation canadienne, M. Charles G. Gallagher, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, a remis dix bourses annuelles au Zimbabwe, pays qui a adhéré récemment au Commonwealth.

Ces bourses sont offertes dans le cadre du Programme de bourses du Commonwealth, créé en 1960, dont l'objectif total est d'offrir 1 500 bourses. Le Canada, l'un des participants les plus importants à ce programme, s'est fixé un montant de 300 bourses, offertes principalement à des pays en voie de développement.

Le Canada se prépare à l'AIPH

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, a donné un aperçu du financement que le gouvernement fédéral accordera au Comité canadien d'organisation de l'Année internationale des personnes handicapées (AIPH).

Ainsi, l'on a établi un fonds pour projets spéciaux de \$1 million. Cinquante p. cent de ce fonds seront mis à la disposition de projets ou d'activités gérés par les personnes handicapées elles-mêmes.

Le Fonds, qui servira à aider techniquement et financièrement les groupes de consommateurs handicapés, constituera en outre un financement de première instance pour l'établissement ou le lancement de services ou d'activités très rentables pour les personnes handicapées. Il servira aussi au financement de projets de valeur exceptionnelle lorsque les mécanismes de financement seront insuffisants ou inexistant. Il permettra également de défrayer des activités ou projets spécialement conçus pour souligner l'Année internationale.

En plus, une somme de \$800 000 sera versée à un programme dont l'objectif est de sensibiliser le public aux problèmes des personnes handicapées et à l'Année internationale.

Un autre montant de \$800 000 financera le Comité canadien d'organisation et lui permettra d'établir un programme de liaison de l'AIPH. Ce programme permettra au Comité d'entrer en contact avec le plus grand nombre possible d'organisa-

tions, d'associations et de corporations à travers le Canada, pour les inciter à prendre une part active à quelques activités ou projets visant à souligner l'AIPH. Le programme fournira conseils et assistance pour la sélection, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets. En plus, le gouvernement du Canada a autorisé une contribution volontaire de \$100 000 à l'appui du programme des Nations Unies pour l'AIPH.

Le Comité canadien d'organisation, présidé par Mme Yvonne Raymond, de Montréal, et M. Percy Wickman, d'Edmonton, a été créé pour conseiller le gouvernement du Canada sur les sujets relatifs à l'Année internationale.

International Year
of Disabled Persons



Année internationale
des personnes handicapées

Création d'une Agence de surveillance du secteur pétrolier

La nouvelle agence permettra au gouvernement d'être mieux en mesure de planifier et d'établir des lignes de conduite pour la gestion des approvisionnements et des ressources en énergie du Canada, a déclaré le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, en annonçant la création de l'Agence.

La nouvelle agence relèvera directement du Ministre et sera autorisée à publier des rapports permettant d'informer tous les Canadiens. Elle devra en particulier:

- faire rapport sur la situation financière de l'industrie, notamment sur le niveau de rentabilité, la marge d'autofinancement, l'activité de recherche et de développement, les pratiques de réinvestissement, les frais d'exploration, de mise en valeur et de production, ainsi que sur les niveaux de propriété et de contrôle canadiens de l'industrie et sur l'identité des participants à l'industrie;
- de formuler des recommandations au Ministre au sujet de questions découlant de ses études.

Augmentation du salaire minimum

Le ministre du Travail, M. Gerald A. Regan, a annoncé une augmentation, en deux étapes, du taux de salaire minimum: ce taux sera porté à \$3,25 l'heure, le 1er décembre 1980 et à \$3,50 l'heure, le 1er mai 1981. Un minimum de \$2,90 est actuellement en vigueur.

La rémunération de base des travailleurs de 17 ans et moins passera à \$3 et à \$3,25 aux dates précitées. Elle est présentement fixée à \$2,65 l'heure.

L'augmentation s'applique au secteur d'emploi qui relève du gouvernement fédéral, secteur qui comprend les transports aérien, routier et ferroviaire, les banques, la radio-télédiffusion et le téléphone.

M. Regan a fait remarquer que le salaire minimum est traditionnellement considéré comme une mesure de protection pour l'employé non syndiqué, c'est-à-dire pour le travailleur qui ne profite pas des avantages offerts par une organisation ouvrière.

Visite du vice-premier ministre de Nouvelle-Zélande

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de Nouvelle-Zélande, M. Brian E. Talboys, a effectué une visite au Canada du 15 au 24 août.

Lors de son passage à Ottawa, le 21 août, M. Talboys a eu des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, ainsi qu'avec d'autres ministres, sur un certain nombre de questions intéressant le Canada et la Nouvelle-Zélande en tant que nations commerçantes et pays du Pacifique.

Les deux ministres, auxquels s'était joint M. Ed Lumley, ministre canadien d'État au Commerce extérieur, ont aussi étudié les moyens de resserrer les liens nombreux qui unissent les secteurs privé et public des deux pays, et plus particulièrement la façon de mettre sur pied des mécanismes propres à intensifier la coopération économique et commerciale entre les deux pays.

Durant son séjour, M. Talboys s'est rendu en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec où il a rencontré des ministres provinciaux et des personnalités du monde des affaires.

La santé mentale des enfants

La santé mentale à l'école primaire fera l'objet d'une recherche parrainée conjointement par l'Association canadienne pour la santé mentale et le Conseil scolaire d'Ottawa. Financée dans le cadre du Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS) du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, l'étude coûtera \$119 211 et durera 21 mois.

Deux chercheurs d'Ottawa, Mme Landon Pearson et M. Michel Trottier, mèneront cette étude dont l'objectif est de démontrer, au moyen d'une recherche appliquée, qu'un programme préventif de santé mentale mis sur pied à l'école primaire par un conseiller qualifié est une façon pratique, efficace et relativement peu coûteuse de s'assurer que tous les enfants ont une meilleure chance de devenir des citoyens adultes psychologiquement sains et responsables.

Un second objectif de la recherche est d'acquérir une meilleure compréhension de tous les facteurs affectant la santé mentale des enfants observés en milieu scolaire.

Les postes canadiennes honorent deux musiciens et un athlète

Deux nouveaux timbres canadiens de 17 cents sont à l'effigie de deux musiciens, un troisième, aussi de 17 cents, est consacré à un athlète.

Le premier timbre commémore les 50 ans de la mort d'Emma Albani, cantatrice née à Chambly (Québec). La célèbre soprano reçut de ses parents, tous deux musiciens, ses premiers cours de chant. Plus tard, elle étudia en Europe, où elle fit des débuts éblouissants dans *La Sonnambula*. Sa carrière se poursuivit dans la plupart des grandes salles d'opéra. Elle mourut en Angleterre en 1930.

Organiste et compositeur, Healey Willan naquit en Angleterre où il fit presque toutes ses études musicales. Après avoir émigré au Canada, en 1913, il devint chef de département au Toronto Conservatory of Music et il enseigna à l'Université de Toronto.

Au cours de sa carrière, il composa plus de 300 pièces musicales, dont certaines pour orgue et pour chorales, des symphonies, de la musique de chambre et un concerto pour piano. Un de ses hymnes est inclus dans le livre de prières

Instrument permettant de localiser les endroits d'enfouissement de déchets

Un instrument mis au point à l'Université de la Saskatchewan permettra, semble-t-il, de localiser bientôt des endroits souterrains propres à recevoir les déchets hautement radioactifs provenant de réacteurs nucléaires. L'instrument est le fruit de recherches effectuées par M. Michael King, professeur au département de géologie.

Les spécialistes suédois et américains ont déjà recours à cet "appareil de diagraphie acoustique" pour étudier la possibilité d'entreposer les déchets radioactifs dans des cavernes creusées dans le granit, et la Commission géologique du Canada s'en sert pour l'étude des formations rocheuses près de Chalk River, en Ontario.

En vue de détecter des endroits propres à l'enfouissement de déchets, des recherches en laboratoire seront réalisées à Saskatoon (Saskatchewan) par M. Bhaskar Pandit, du département de géologie, détenteur d'une bourse de niveau postdoctoral.

L'appareil de diagraphie acoustique sert à déceler la présence et l'étendue de

toute fissure dans les massifs rocheux. "On peut donc s'en servir pour localiser des formations rocheuses dont l'absence de fissures permettra d'éviter la fuite des liquides radioactifs", explique M. Pandit.

L'instrument, qui a la forme d'une baguette de 1,2 mètre de long, est introduit dans des trous de faible diamètre percés dans le roc où il émet des vibrations acoustiques et enregistre la vitesse de propagation.

"La vitesse des vibrations est déterminée par la nature et la qualité du matériau où elles se propagent", a précisé M. Pandit.

Étude des aurores boréales

Des spécialistes canadiens et américains ont récemment effectué une percée de la ionosphère afin d'étudier les liens qui existent entre la magnétosphère, l'ionosphère et les mécanismes des aurores boréales.

Dans le cadre du projet intitulé *Trou d'eau*, des scientifiques du Conseil national des recherches, à Ottawa, et du Los Alamos Scientific Laboratory, de New Mexico, ont lancé une fusée dans l'ionosphère, à partir du polygone d'essai Churchill, sur la rive ouest de la baie d'Hudson. Les scientifiques étudient par ce moyen les incidences sur l'ionosphère de l'explosion de 90 kilos de produits chimiques destinée à réduire le nombre de particules ionisées de la zone, créant pour ainsi dire un "trou" dans l'ionosphère.

Le groupe de recherche tentera aussi de découvrir les mécanismes à l'origine du mouvement et de l'énergie des aurores boréales. Les spécialistes pensent qu'un grand nombre de courants puissants se déplacent entre la zone supérieure et la zone inférieure de la ionosphère pour rejoindre dans l'espace le champ magnétique de l'environnement terrestre appelé la magnétosphère.

La ionosphère est une couche de l'atmosphère située entre 60 et 1 000 kilomètres d'altitude où la radiation de faible longueur d'onde du soleil fragmente les molécules d'oxygène et de nitrogène de l'air en atomes, ions et libère les électrons.

L'ionosphère facilite les communications car elle réfléchit les ondes radio vers le sol.



utilisé lors du couronnement de la reine Elizabeth II. Il mourut en 1968.

Athlète spécialiste de l'aviron, Edward "Ned" Hanlan n'avait que 18 ans quand il remporta le championnat d'aviron de la baie de l'Ontario. Devenu professionnel, il remporta les championnats canadien et américain, établit un nouveau record mondial sur le fleuve Tyne, en Angleterre, et remporta, en 1880, le championnat mondial disputé sur la Tamise. Ned Hanlan est le premier héros national et international du sport au Canada.

Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Le Canada a signé, le jeudi 17 juillet, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

La signature a eu lieu lors d'une cérémonie s'inscrivant dans le cadre de la Conférence de la mi-décennie des Nations Unies pour la femme (Copenhague, Danemark, 14-30 juillet).

L'ambassadeur du Canada au Danemark, M. Marion Macpherson, a signé la Convention au nom du Canada.

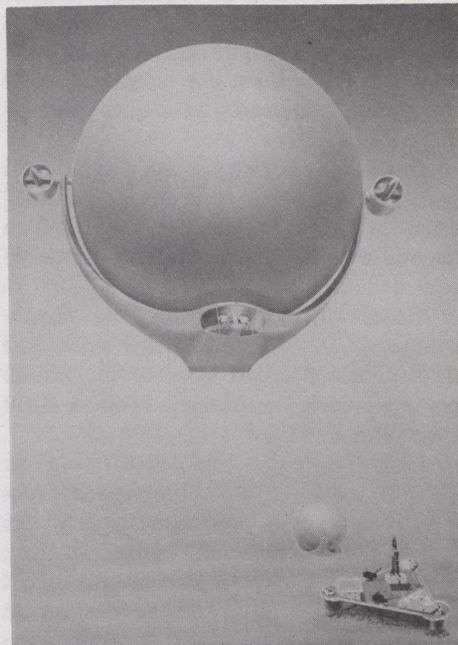
Cette convention, adoptée en décembre 1979 lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, est le fruit de cinq années de discussions entre États de toutes les parties du monde. Le Canada a apporté tout son appui au déroulement des négociations et y a joué un rôle appréciable.

La décision, approuvée par les provinces, de signer la Convention au cours de la Conférence de Copenhague fournit une excellente occasion de souligner l'importance que le Canada attache à cette étape décisive sur la voie de la reconnaissance d'une égalité entière de droits et de responsabilités entre les femmes et les hommes du monde entier.

Un nouvel aérostat pourrait aider l'industrie de la construction

Une société canadienne a mis au point un véhicule moins lourd que l'air qui pourrait s'avérer très utile dans la construction des grands ouvrages, rapporte Kerry Diotte dans le *Ottawa Journal*.

Il s'agit du *LTA 20-1*, construit par la



Le LTA 20-1 est conçu pour transporter des charges et des matériaux lourds.

Van Dusen Commercial Development Corporation d'Ottawa. L'engin, constitué d'un ballon sphérique de 48 mètres de diamètre gonflé à l'hélium, est mû par deux moteurs à turbines et il est muni d'une nacelle.

Il a été conçu principalement pour transporter des charges et des matériaux de construction lourds dans des endroits éloignés ou inaccessibles.

La conception technique du *LTA 20-1* est maintenant achevée, et les plans ont reçu 15 brevets et trois approbations des autorités aérospatiales américaines.

Le prix de vente prévu se monte à \$4,5 millions. Le *LTA 20-1* sera donc moins cher que les hélicoptères-grues *Sikorsky* et *Boeing Vertol* vendus respectivement \$9 millions et \$11 millions environ.

Lourdes charges

Le coût de fonctionnement de l'appareil est évalué à quelque 24 cents par tonne et par mille (1,6 kilomètre), contre \$2 par tonne et par mille pour son rival, le *Sikorsky*.

On prévoit que le *LTA 20-1* pourra atteindre une altitude de 3 000 mètres et des vitesses allant jusqu'à 130 kilomètres/heure, tout en transportant une pleine charge de 38 250 kilos. En comparaison, le *Boeing Vertol*, actuellement le plus grand hélicoptère-grue du monde, a une charge utile maximale de 12 600 kilos.

D'après M. Fred Ferguson, président de la Société, la conception du *LTA 20-1* surmonte deux obstacles fondamentaux rencontrés par les véhicules traditionnels moins lourds que l'air.

Gonflé à l'hélium

Les dirigeables traditionnels, explique-t-il, doivent toujours transporter le même poids pour maintenir leur altitude et leur stabilité. Le modèle Van Dusen résout ce problème, grâce à sa sphère, faite d'un plastique particulièrement résistant et gonflée d'hélium à haute pression, qui rend inutile le lestage classique.

D'autre part, la forme du ballon permet d'éviter l'effet de "girouette". "Nous avons résolu le problème aérodynamique que pose la forme sphérique en permettant au ballon de tourner autour de son axe et en le dotant d'une surface extérieure rugueuse pour lui donner de la portance. C'est un peu le principe de la balle de golf", déclare M. Ferguson.

Expansion de la production houillère au Nouveau-Brunswick

Propriété du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la NB Coal Limited a actuellement une capacité annuelle de production d'environ 600 000 tonnes courtes. Son principal client est le réseau de services publics de la New Brunswick Power Commission, dont les contrats visaient en 1979 quelque 550 000 tonnes, avec option sur la totalité de la production. La NB Coal fournit quelque 1 200 tonnes par jour à la centrale thermique de Dalhousie, maintenant en service.

Par ailleurs, outre ses ventes au Québec, la Société écoule une petite partie de sa production sur le marché intérieur du Nouveau-Brunswick. On prévoit une augmentation de la demande intérieure d'énergie, et la Société a déjà été pressentie pour approvisionner plusieurs nouvelles usines alimentées au charbon; les fabriques de papier seraient un débouché probable.

Un programme d'exploration, visant la recherche de nouveaux gisements et la

planification des opérations d'exploitation, sera mis au point pour les prochaines années.

La NB Coal envisage par ailleurs la réalisation d'un projet d'importance. Avec l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale, du Conseil national de recherches du Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick, elle se propose d'expérimenter un nouveau procédé de cokéfaction qui permettrait de réduire considérablement la teneur en soufre et en cendres du charbon traité sans entraîner de fortes pertes de minerai en cours d'opération.

Une usine expérimentale pourrait être mise en place prochainement.

Le charbon du Nouveau-Brunswick ayant une teneur en soufre relativement élevée, tout procédé pratique permettant de réduire la quantité de soufre revêt une importance primordiale pour répondre aux mesures de protection de l'environnement.

Les cotisations syndicales devenues obligatoires en Ontario

Les travailleurs de l'Ontario paieront dorénavant des cotisations syndicales, qu'ils adhèrent ou non à un syndicat, en vertu d'une nouvelle loi.

Toutes les conventions collectives comprendront un article prévoyant des retenues à la source pour les syndicats. Seule l'industrie de la construction est exemptée à cause de la nature saisonnière du travail.

Les amendements à la loi des relations ouvrières ont été proposés au mois de juin par le ministre ontarien du Travail, M. Robert Elgie. L'un de ces amendements permet aussi aux travailleurs de participer à des votes de grève et de se prononcer sur les conventions collectives même s'ils ne sont pas syndiqués.

Expansion de PWA

Pacific Western Airlines (PWA), société d'État de l'Alberta, prévoit une expansion de \$500 millions au cours des cinq prochaines années. Celle-ci s'accompagnera de l'adoption de nouvelles couleurs et d'un symbole social.

Les principaux changements consistent à remplacer les ailes rouges, blanches, bleues sur fond bleu qui ornent la queue des avions par des ailes rouges sur fond blanc, et à peindre en deux tons de bleu la partie supérieure de l'avant du fuselage qui est actuellement blanche.

Le programme quinquennal d'expansion représente une augmentation de \$200 millions par rapport aux plans annoncés précédemment.

La PWA prévoit l'acquisition de neuf nouveaux *Boeing 737*, avec option d'achat sur trois autres et de quatre *Boeing 767*, avec option d'achat sur deux autres. Ces avions, dont le coût total s'établit à \$450 millions, devraient être mis en service d'ici 1984.

PWA prévoit par ailleurs la construction de nouveaux hangars à Calgary (Alberta), Winnipeg (Manitoba), Vancouver (Colombie-Britannique) et peut-être Edmonton (Alberta).

Cependant, l'expansion est liée à la croissance du trafic aérien dans l'Ouest. Si cette croissance s'avère plus lente que prévu au cours de la période envisagée, le rythme de croissance de la PWA sera ralenti en conséquence.

Blue-jeans à retouches minute

Lasse de ne pas trouver de jeans convenant à sa silhouette, une dessinatrice de mode, Mme Linda Lundstrom, a conçu un modèle pouvant être retouché à la minute.

A l'aide d'une toile de jeans extensible importée du Japon, Mme Lundstrom a créé un modèle pouvant s'ajuster aux hanches et à la taille des femmes. Il suffit de quelques minutes et d'une paire de ciseaux.

Outre la couture finale, l'arrière du pantalon comporte trois autres coutures, espacées et faciles à défaire. Il suffit d'en découdre une pour gagner un pouce de tour de taille.

Selon Mme Lundstrom, "la cliente achète un pantalon qui s'ajuste à son tour de hanches; si elle a la taille fine, elle le porte tel quel, sinon, elle a le choix entre trois tours de taille".

L'idée est révolutionnaire. Mme Lundstrom, qui a déposé une demande de brevet pour son modèle aux lignes élancées et aux jambes droites, affirme que "son jean a connu un succès foudroyant" depuis son arrivée sur le marché à la mi-janvier.

Cinq milles blue-jeans ont déjà été vendus au Canada.

Diminution de la population des Territoires-du-Nord-Ouest

Selon un rapport du gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest, la population totale de cette région a diminué l'an dernier par suite de l'exode de plus de 1 300 personnes.

Le Rapport indique que la population totale des Territoires s'établissait à 46 063 personnes en décembre 1979, ce qui représente une diminution nette de 330 habitants par rapport aux chiffres de 1978. Il fait état de 1 349 départs et de 193 décès; ceux-ci ont été presque compensés par 1 212 naissances.

Si toutes les régions ont été touchées par l'émigration, le plus grand nombre de départs a été enregistré à Yellowknife et à Fort Smith. La population de la capitale est passée de 9 931 à 9 918 personnes en 1979, en dépit de 227 naissances.

Aucune raison n'est avancée pour expliquer cette baisse démographique, mais on pense que la stagnation économique des Territoires en est la cause principale.

Le port de Montréal a 150 ans

Si le premier quai construit à Montréal remonte à 1723, le port actuel cependant date de 1830 et a été créé par un acte royal de George IV intitulé *Pour l'amélioration et la croissance du port de Montréal*.

Aujourd'hui, le complexe portuaire compte près de 25 kilomètres de quais, 36 entrepôts, quatre élévateurs à grains, cinq terminaux pour conteneurs et un terminal ferroviaire.

En 1979, 20 millions de tonnes de marchandises ont transité par le port de Montréal ce qui fait de celui-ci le premier port du Canada et le quatrième d'Amérique du Nord. Cette performance est due surtout aux conteneurs: les deux tiers des marchandises en transit à Montréal sont manutentionnées sous forme de conteneurs.

Au total, le port de Montréal donne 10 000 emplois directs et injecte \$300 millions dans l'économie régionale. (*Québec Hebdo*).

Les cadets, cet été

Environ 18 000 cadets de la marine, de l'armée et de l'air ont participé cette année à un camp d'été au Canada ou à un voyage à l'étranger. Ils ont été choisis parmi les 57 000 cadets qui servent, l'année durant, dans l'un ou l'autre des 1 017 escadrons et corps de cadets.

Au Canada, et pour la première fois, les cadets de la marine ont pu suivre un cours de sous-marinier. Les cadets de l'armée pouvaient, comme par le passé, choisir un cours d'alpinisme ou de parachutisme. Quant aux cadets de l'air, ils ont vu leur programme d'initiation au vol à voile prendre de l'essor: on compte maintenant cinq camps pour planeurs, répartis à travers le pays.

Les cadets pouvaient aussi profiter, entre autres, des divers programmes de formation au Canada et des programmes d'échange avec les pays membres de l'OTAN. Cette année, environ 80 cadets de la marine, 100 de l'armée et 60 de l'air ont été choisis, suivant le principe du mérite, pour se rendre en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays d'Europe occidentale, en Israël, en Égypte, aux États-Unis ou aux Bermudes.

De son côté, le Canada a accueilli un nombre similaire de cadets étrangers.

La chronique des arts

Des danseurs canadiens gagnants d'un concours international de danse

Trois membres du Royal Winnipeg Ballet ont reçu des médailles lors du Dixième Concours international de danse de Varna (Bulgarie).

La danseuse étoile Evelyn Hart a gagné la médaille d'or du Concours et remporté, de plus, une mention spéciale pour sa "performance artistique exceptionnelle".

Son partenaire, le danseur étoile David Peregrine, a remporté la médaille de bronze dans la catégorie senior des danseurs masculins.

Les deux danseurs ont aussi obtenu une médaille d'or pour l'exécution du pas de deux intitulé *Belong*, tiré du ballet *What to do till the Messiah Comes* (Que faire en attendant le Messie).

De son côté, Earl Stafford a gagné la médaille d'or du "meilleur accompagnateur".

C'est la première fois que des danseurs canadiens gagnent des médailles d'or à ce concours prestigieux.

Le Prague d'Or à L'Oiseau de feu

L'Oiseau de feu, une émission du réalisateur Jean-Yves Landry qui met en vedette l'Orchestre symphonique de Montréal et les danseurs Claudia Moore, Jean-Marc Lebeau et Louis Robitaille (chorégraphie de Hugo Romero), a remporté le Prague d'Or 1980 du dix-septième festival international de télévision de Tchécoslovaquie, tenu à Prague.

Cette année, 32 organismes de télévision de 29 pays participaient dans les deux catégories du concours (oeuvres musicales et oeuvres dramatiques). Dans la catégorie musicale, 22 émissions se disputaient les honneurs du Festival et *L'Oiseau de feu* a remporté le Grand Prix d'excellence par décision unanime du jury.

En rendant sa décision unanime le jury a tenu à préciser que cette émission produite par le Service des émissions musicales de Radio-Canada est une expérience télévisuelle globale qu'aucun autre médium n'aurait pu traduire.

Précisons que c'est la première fois depuis 17 ans que les délégués des divers pays ont applaudi une oeuvre au moment de sa transmission dans le cadre du Festival.

D'après *Le Devoir*.

L'art graphique inuit présenté au Musée des beaux-arts de Montréal

Le Musée des beaux-arts de Montréal a présenté le mois dernier une exposition d'art graphique inuit, composée d'une soixantaine de gravures sur pierre, impressions au pochoir et burins tirées de la collection permanente du Musée.

Parmi les artistes représentés, on remarquait Parr et Pitseolak, artistes du Cape Dorset, Aliknak, d'Holman et Oonark, de Baker Lake, trois localités des Territoires-du-Nord-Ouest, ainsi que Davidialuk, de Povungnituk (Nouveau-Québec).

Morse sur la glace et Caribou et ses petits, de Kananginak, et *Femme de l'île de Baffin*, de Pootoogook, sont les oeuvres les plus anciennes de l'Exposition. Elles datent de 1958, soit de l'époque où naissait l'estampe inuit à Cape Dorset, grâce à James Houston.

M. Houston, artiste devenu fonctionnaire, initia les Inuit aux techniques et méthodes de travail qu'il avait lui-même apprises au cours d'un séjour de quelques mois au Japon. Les marques que portent les estampes inuites rappellent cette influence. En outre, la gravure sur pierre, particulière à l'Inuit, s'apparente à la gravure japonaise sur bois dont elle est en quelque sorte une transposition.



Homme emporté vers la lune, *Mungetuk*, gravure sur pierre, 1959.

Le pochoir fut, avec la gravure sur pierre, le premier procédé qu'utilisèrent les Inuit. Le matériau en fut d'abord la peau de phoque qui fut vite remplacée par le papier dont la préparation était plus facile. Enfin, en 1961, James



Loup pourchassant des bernaches, *Pitseolak*, gravure sur pierre acquise en 1964.

Houston initia les Inuit du Cape Dorset à la gravure au burin.

Si l'estampe est une forme d'expression récente chez les Inuit, elle s'appuie cependant sur une tradition remontant à la préhistoire. Dès cette époque, en effet, les Esquimaux avaient coutume de graver sur l'ivoire, l'os et l'andouillet des motifs décoratifs ou symboliques.

Nouvelles brèves

Certains cultivateurs de fruits et légumes de l'Ontario pourront recruter cette année d'autres travailleurs étrangers pendant la période de pointe des récoltes. En vertu des programmes des travailleurs agricoles saisonniers des Antilles et du Mexique de 1980, annoncés en décembre 1979, les employeurs pourront embaucher, en cas de pénurie de travailleurs canadiens, ou le même nombre de travailleurs étrangers qu'en 1979, ou, s'ils prennent part aux programmes pour la première fois, jusqu'à 20 p. cent du nombre de leurs employés.

Les gains des femmes de pêcheurs seront considérés comme assurables et celles-ci pourront, le cas échéant, recevoir les prestations d'assurance-chômage si elles possèdent le nombre suffisant de semaines d'emploi assurable. Jusqu'à maintenant, les dispositions réglementaires obligeaient les femmes des pêcheurs autonomes faisant partie de la même équipe de pêche que leur mari, à ajouter leur rémunération à celle de ce dernier de sorte que les gains propres à la femme n'étaient pas assurables aux fins de l'assurance-chômage.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé que les institutrices en congé de maternité durant l'été, période pendant laquelle elles n'enseignent pas, seraient désormais admissibles aux presta-

tions de maternité de l'assurance-chômage, à condition de satisfaire aux autres conditions habituelles d'admissibilité.

Membre-fondateur de la Société historique de l'Ouest du Québec, M. Jacques Gouin est devenu le premier lauréat du nouveau prix David-M. Stewart, décerné par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. M. Gouin est l'auteur de plusieurs ouvrages dont, *Par la bouche de nos canons*, histoire du 4^e régiment d'artillerie moyenne, et *Lettres de guerre d'un Québécois (1942-1945)*. Actuellement, il prépare un ouvrage sur le régiment de Maisonneuve qui fête cette année son centième anniversaire. Le prix David M. Stewart s'accompagne de \$500 et de l'édition complète des Relations des jésuites pour l'année 1858.

Depuis juillet, la compagnie CP Air dessert une nouvelle ligne, Toronto-Honolulu sans escale.

Les habitants de Saint-Étienne (France) ont pu assister, au mois de juin, à une semaine du film canadien au cours de laquelle furent projetés, entre autres: *La Mort d'un bûcheron* et *La Tête de Normande Saint-Onge*, du réalisateur Gilles Carle, ainsi que *Cordelia*, du cinéaste Jean Baudin.

Une allocation de \$240 versée aux femmes au foyer qui accouchent fait partie des mesures envisagées par le gouvernement du Québec pour favoriser les naissances. Le ministre des Affaires sociales a indiqué lors d'une séance à l'Assemblée nationale que le nombre des bénéficiaires d'allocations familiales, qui s'élevait à 1,9 million en 1977-1980 est tombé à 1,7 million en 1980-1981. D'autre part, 41,7 p. cent des familles ne comptent qu'un enfant, 38 p. cent en ont deux et 14,5 p. cent trois; 5,7 p. cent seulement en ont quatre ou plus. "Il y a là un danger de diminution de la population québécoise si la tendance se maintient", a déclaré le Ministre, en ajoutant que le gouvernement se préoccupait du problème.

Le Conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a approuvé des assurances, des garanties et des prêts à l'exportation d'une valeur globale de \$193 millions à l'appui de ventes éventuelles à l'exportation de \$556 millions, destinées à 20 pays, soit: l'Argentine, la Belgique, l'Égypte, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Iraq, le Japon, la Corée, le Mexique, le Maroc, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, l'Arabie Saoudite, le Sri Lanka, la

Thaïlande, le Royaume-Uni, les É.-U. et l'URSS. La SEE a précisé que si les ventes commerciales étaient menées à bien, les ventes à l'exportation en découlant créeraient ou maintiendraient quelque 18 325 années-personne au Canada, et intéresseraient quelque 94 exportateurs et principaux fournisseurs canadiens.

Une Conférence nationale sur les effets de la technologie de la micro-électronique et des communications sur le milieu de travail se tiendra à Ottawa les 17 et 18 novembre.

Les estimations postcensitaires de la population du Canada et des provinces au 1^{er} avril 1980 s'établissent comme suit: — Canada 23 869 700; — Terre-Neuve 578 200; — Île-du-Prince-Édouard 124 000; — Nouvelle-Écosse 851 600; — Nouveau-Brunswick 705 700; — Québec 6 298 000; — Ontario 8 558 200; — Manitoba 1 027 100; — Saskatchewan 967 400; — Alberta 2 068 800; — Colombie-Britannique 2 626 400; — Yukon 21 400; — Territoires-du-Nord-Ouest 42 800.

La production du tabac jaune a baissé de 33 p. cent en 1979 par rapport à la production de 1978, s'établissant à 76 735 tonnes d'une valeur de \$224 millions. Cette importante baisse de la production est due à une importante situation épidémique en Ontario.

Une chanteuse canadienne, Anne Murray, est devenue la mille sept cent dix-huitième artiste dont le nom est inséré dans le célèbre trottoir de Hollywood. Pour marquer cet événement, la ville de Los Angeles a remis une plaque commémorative à l'artiste canadienne.

Un séminaire sur le bruit et les vibrations dans le milieu de travail se tiendra les 20 et 21 octobre à Montréal. Il sera patronné par la section d'acoustique de la division de Physique du Conseil national de recherches du Canada et par le Bureau de la radioprotection de la Direction de l'hygiène du milieu. Pour plus d'informations, s'adresser à Mme L. Bélanger, édifices Banting, Ottawa, Ont. Canada K1A 0L2.

Une école francophone de Rockland (Ontario) a recueilli \$1 325 pour venir en aide aux réfugiés du Vietnam. La somme a été remise à l'archevêque d'Ottawa, Mgr Plourde.

Le Canada enverra une équipe au tournoi mondial de hockey sur glace de 1981 qui aura lieu en Suède. La nouvelle a été annoncée par le porte-parole officiel de Hockey Canada, M. Alan Eagleson.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.